

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole Saint-Hilaire

PONCTUALITE :

La ponctualité indispensable dans une école est aussi une politesse. Sauf exceptions dues à un imprévu, nous vous demandons de **bien vouloir respecter les horaires**. C'est pourquoi nous vous demandons d'arriver 5 min avant l'heure. Pour les Classes Maternelles, nous demandons aux parents de confier leurs enfants aux enseignantes et de **quitter la classe et l'entrée aussitôt la sonnerie !** Le portail est fermé à 8h 45. **Nous demandons aux parents de ne pas « faire réunion » sur la cour !**

Il est interdit aux parents de réprimander des enfants et de « régler leurs comptes » **seuls avec eux** sur la cour.

IL EST IMPERATIF DE RESPECTER LES HORAIRES DE FIN DE GARDERIE !

ABSENCES :

Toute absence **doit obligatoirement** être précédée ou suivie d'un mot justifiant le motif. Une absence de courte durée peut être signalée par téléphone. Dans tous les cas après une absence un enfant de primaire doit revenir avec un certificat médical en cas de maladie ou avec un autre justificatif écrit des parents

SORTIES DE L'ECOLE :

Aucune autorisation de sortie ne sera acceptée par téléphone. Pour la sécurité des enfants, l'école doit être en mesure de savoir précisément avec qui part chaque enfant le midi et le soir. **Si vous souhaitez que votre enfant parte seul, avec un autre parent même connu de l'école ou avec une autre personne un mot écrit sera nécessaire et obligatoire.** Celui-ci devra faire mention des coordonnées de la personne et des jours et heures auxquelles elle prendra les enfants. Au besoin on pourra lui demander une pièce d'identité.

LA TENUE :

Dans son projet éducatif, l'École Saint-Hilaire se propose de donner aux enfants une formation humaine et chrétienne. Cette éducation ne peut s'accommoder de laisser-aller, c'est pourquoi nous demandons aux enfants de porter une tenue vestimentaire simple et correcte. Le respect des autres se manifeste dans la tenue

aussi bien que dans le langage et la politesse que toute personne fréquentant l'établissement s'engage à respecter. Afin d'éviter toute perte, veuillez à marquer ce qui appartient à votre enfant.

RESPECT DE L'AUTRE ET POLITESSE :

Toute forme de violence est interdite à l'école. La politesse s'exerce à chaque instant et envers tous (adultes, camarades). Tout langage grossier est à proscrire.

Le non respect du règlement intérieur entraîne une réparation, des sanctions, voire l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement en fonction de la gravité des faits au jugement de la Direction.

Chaque enfant de Primaire se voit attribuer une carte de bonne conduite qui comporte 5 points. Des comportements tels que la violence corporelle ou verbale, le vol, la désobéissance répétée, les devoirs non faits, les dégradations volontaires et le gaspillage de nourriture peuvent entraîner la suppression de points. Quand l'enfant n'a plus de points sur sa carte, il revient à l'école un mercredi libéré.

MATERIEL SCOLAIRE :

Certaines fournitures scolaires ainsi que des livres sont distribués selon les besoins dans les classes. Les livres devront être couverts (que le scotch n'adhère pas au livre !) Tout acte de dégradation engage la responsabilité de l'enfant et de ses parents qui devront soit remplacer le matériel soit régler la facture.

CANTINE :

Les enfants sont invités à respecter les règles de politesse à table, à goûter à tout ce qui leur est présenté et bien entendu à éviter tout gaspillage de nourriture. Les régimes et allergies alimentaires doivent être signalés lors de l'inscription.

CORRESPONDANCE AVEC LES ENSEIGNANTS

Les entrevues avec les enseignants sont nécessaires pour le suivi des enfants, une réunion de classe aura lieu au cours du premier trimestre. Si vous souhaitez parler avec un enseignant veuillez prendre un rendez-vous ; on ne peut pas sérieusement et par discrétion parler de choses qui demanderaient un entretien cinq minutes avant la rentrée des classes ou à l'heure où l'enseignant fait la sortie.

Dans chaque classe, un cahier de liaison journalier fait le lien entre l'école et la famille.

DIVERS :

Les échanges de jouets et de goûters sont interdits à l'école. Il est préférable que les jouets de la maison restent à la maison et que ceux de l'école restent à l'école ! Les jeux qui favorisent l'isolement (jeux électroniques...) sont formellement interdits. Pour éviter les risques d'intoxication, les pâtisseries à base de crème sont prohibées dans les écoles.

-Le chewing-gum et les sucettes sont défendus dans l'école.